

06-06-2016

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 6 JUIN 2016 À 19 H 09, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Pierre Provost
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE
TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 19 H 09.

225-2016

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Réfection du ponceau sur l'avenue Poirier, services d'ingénierie (TP-IN06.01-2016) - Mandat à GéniCité inc.;
3. Réfection de la rue Coutu (entrepreneur) - Résultat d'ouverture des soumissions TP-PA02.11-2016;
4. Avis de motion – Règl. modifiant le Règl. 195-2008 ayant pour objet d'éviter le gaspillage de l'eau potable (art. 12 : officier responsable);
5. Réseau Biblio CQLM – Fin de l'entente de service;
6. CREL – Projet Covoiturage Lanaudière – *J'embarque!*
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

226-2016

Avenue Poirier,
réfection d'un ponceau
- Mandat à GéniCité inc.

CONSIDÉRANT QU' un ponceau s'est perforé sur l'avenue Poirier empêchant toute circulation automobile sur une partie de ladite rue;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'accepter la proposition de la firme GéniCité inc. pour des services professionnels d'ingénierie sur la réfection du ponceau sur l'avenue Poirier (dossier n° TP-IN06.01-2016) :

Relevés topographiques	1 300\$
Documents d'appel d'offres (et plans finaux) :	4 500\$
Surveillance bureau :	1 500\$
Surveillance chantier :	80\$/hre (dépenses incluses), 40 heures prévues, soit 3 200\$

TOTAL PRÉVU : 10 500\$

- Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2016 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

227-2016

Rue Coutu
- Entrepreneur
- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le site Internet du Se@o le 17 mai 2016 et dans le journal l'Action, édition du 18 mai 2016, pour la réfection de la rue Coutu (cahier de charges n° TP-PA02.11-2016);

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes le 3 juin 2016 à 11 h, à la mairie, par M. René Charbonneau, directeur général / secrétaire-trésorier, en présence de M. François Thibodeau de la firme GéniCité inc., M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

NOM	MONTANT (taxes incluses)
Excavation Normand Majeau inc.	122 191,12 \$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	149 748,39 \$
9306-1380 Québec inc.	130 651,84 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour la réfection de la rue Coutu, soit celle d'Excavation Normand Majeau inc., au montant de 122 191,12 \$ taxes incluses, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-PA02.11-2016, et ce, sur recommandation de la firme GéniCité inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

228-2016

Avis de motion
- Règlement modifiant
le Règl. 195-2008
- Éviter le gaspillage
de l'eau potable

Madame la conseillère Maryse Gouger donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le Règlement n° 195-2008 ayant pour objet d'éviter le gaspillage de l'eau potable, plus particulièrement à l'article 12 concernant l'officier responsable de l'application dudit règlement.

229-2016

Réseau Biblio CQLM
- Avis de fin de l'entente
de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a signé une entente avec Réseau Biblio CQLM en 2013;

CONSIDÉRANT QUE selon cette entente, il est possible pour la Municipalité d'y mettre fin en octroyant un avis d'au moins 60 jours avant la fin de toute année civile en cours;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 229-2016

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'aviser Réseau Biblio CQLM que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois mettra fin à l'entente qu'elle a avec ce dernier pour le fonctionnement de sa bibliothèque municipale à l'expiration de cette année civile, selon les conditions suivantes :

1. les services offerts par Réseau Biblio CQLM prennent fin au 23 décembre 2016;
2. puisque les services sont déjà payés pour l'année en cours, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois conserve son droit aux ABS, services de reliure et fournitures, etc.;
3. pour l'échange du 30 août prochain, la bibliothèque de Saint-Félix-de-Valois a le droit d'envoyer le nombre de livres désignés selon la liste, mais n'en recevra pas de nouveaux;
4. la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois garde son droit d'utiliser tous les services inclus à l'entente, dont le programme Symphonie, le catalogue en ligne, VDX (interface de gestion pour le PEB), etc.;
5. la migration de nos données vers le système de notre choix aura lieu en septembre;
6. M. Martin Desroches, maire, est nommé à titre de représentant de notre Municipalité, en cas de besoin;
7. M^{me} Suzie Thériault demeure la personne responsable du respect de l'échéancier et des procédures requises à la terminaison de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

230-2016

Covoiturage Lanaudière

- *J'embarque!* - Appui

CONSIDÉRANT

la demande d'appui du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour son projet de covoiturage qui sera présenté dans le cadre du Programme Action climat 2 afin de réduire la consommation pétrolière dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que :

- la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois appuie le projet Covoiturage Lanaudière - *J'embarque!*;
- lorsque le moment sera venu, la Municipalité pourra identifier les sites potentiels d'implantation d'un stationnement incitatif;
- la Municipalité diffusera les outils de promotion sur son site Internet et dans son bulletin municipal;
- la valeur de cette contribution est évaluée approximativement à 650,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

231-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la présente séance soit levée à 19 h 57.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».